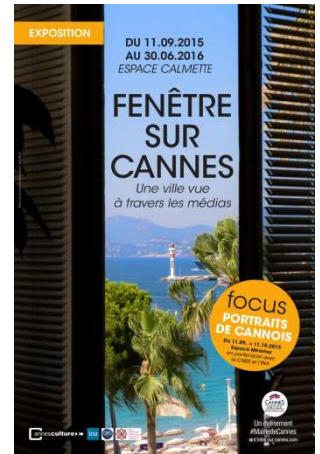

Dossier séance éducative

*Exposition Archives de Cannes :
Fenêtre sur Cannes : une ville
vue à travers les médias*



*Dossier préparé par M. Chavaroche,
professeur d'Histoire -Géographie*

Thème 3 : La presse locale dans la 2ème Guerre mondiale (Vitrine 6).

Groupe N°3

Noms des élèves :

.....
.....
.....
.....

- Groupe 1 : **Médias et tourisme à la Belle Epoque** (vitrines 1 à 3),
- Groupe 2 : **La presse locale, miroir de l'histoire de notre pays** (vitrines 4 à 5), quatre élèves,
- Groupe 3 : **La presse locale durant la 2ème Guerre Mondiale** (vitrine 6),
- Groupe 4 : **Les médias et événements cannois des années 1930 à nos jours** (vitrines 7 à 9),
- Groupe 5 : **Le festival du film et la presse** (vitrines 10 à 11),
- Groupe 6 : **Une expérience originale : Cannes TV** (vitrines 12 à 16).

I. Consignes générales

- visiter l'exposition seul ou à deux pendant un petit quart d'heure.
- former un groupe de trois élèves et choisir un des thèmes indiqués ci-dessus.
- répondre aux **questions sur** votre thème puis rédiger une **synthèse** de 15 lignes en vous aidant de la **consigne finale**.
- Préparer un **exposé de 5 à 7 minutes** pour le prochain cours en demi-classe. Vous pouvez vous appuyer sur un diaporama.

II. Questionnaire : groupe 3

Thème 3 : La presse locale dans la 2ème Guerre mondiale (Vitrine 6).

Question 1 : Lisez les gros titres du Littoral du 12 .6.1941. Quel régime politique dirige alors le sud du pays ? Définissez la ligne politique de ce quotidien en vous appuyant sur des extraits de sa une.

.....

.....

.....

.....

.....

Onze Journalistes Niçois aux Nouvelles Prisons

Le 25 mai 1944, les hommes de la Gestapo, mitrailleuse au poing, envahissaient les locaux de « L'Éclaireur de Nice et du Sud-Est ». Ils avaient à la main une liste de journalistes à arrêter. Ils les prirent au nid. C'était le directeur du journal, M. Léon Garibaldi; l'administrateur, M. Camille Cappatti;

Tandis que les agents allemands s'assuraient des journalistes dont nous avons donné les noms plus haut, d'autres membres de la Gestapo fouillaient toutes les pièces. Dans l'une d'elles, ils trouveront des revolvers et de faux tampons allemands. Tous les rédacteurs qui étaient appelés à travailler dans cette salle furent arrêtés. C'était le secrétaire de la rédaction, Charles Bouqueret; MM. Fernand d'Ainville, Pierre Borel, Castela, P. Barelli.

Douze collaborateurs de « L'Éclaireur » furent ainsi conduits aux Nouvelles-Prisons (onze plutôt, car M. Garibaldi en raison de son âge et de sa mauvaise santé fut, à la demande des médecins, écroué à l'Hôpital Pasteur).

« Le régime de la prison de Nice (section allemande) était abominable. Nos cellules, empuantées par l'inévitable tinette, étaient d'une saleté repoussante : « babarottes », poux et punaises y proliféraient. Notre seule distraction eût été une promenade d'un quart d'heure, dans une cour triangulaire, par groupes de dix, les mains derrière le dos ou les bras croisés, sans mot dire, si nous n'étions ar-

rivés, en dépit de l'administration et des Boches, à nous donner du bon temps.

« Il y avait d'abord les colis, que nous mettions, bien entendu, en commun et qui amélioreraient singulièrement l'ordinaire.

Rappel de l'arrestation de onze journalistes niçois le 25 mai 1944 - Extraits

L'Ergot - Août 1944
Cote 4H88

Condamné pour "usage de pseudonyme"

Notre confrère Georges Cravenne, ancien collaborateur « très parisien » des rubriques de spectacles du « Paris-Soir » d'avant-guerre, aujourd'hui rédacteur à « L'Espoir de Nice », a eu maille à partir, lui aussi, avec la Justice, pendant l'ère vichyssoise. Mais son cas est peu banal : Georges Cravenne est le seul Français qui ait été poursuivi et condamné en vertu de la loi de circonstance élaborée par Vichy et qui interdisait aux Israélites l'utilisation d'un pseudonyme !

Pour s'être inscrit à l'Hôtel Miramar, à Cannes, sous le nom de Georges Cravenne qui figurait sur toutes ses pièces d'identité de journaliste mais qui n'est pas son nom légal, notre confrère fut arrêté, condamné par le Tribunal correctionnel de Grasse à 1.200 francs d'amende, gardé en prison un mois en attendant que la Préfecture examinât son cas, et condamné, en fin de compte, par l'inoubliable Ribière, conseiller d'Etat, à six mois d'internement administratif au camp de Saint-Sulpice, près de Toulouse, et à un an d'interdiction de séjour dans les Alpes-Maritimes. Georges Cravenne peut tenir à son pseudonyme. Il lui a coûté assez cher !

Biographie Georges Cravenne

Georges Cravenne, Joseph Raoul Cohen de son nom d'état-civil, est un **publicitaire et producteur de cinéma français**, né en 1914 à Kairouan (Tunisie), mort en 2009 à Paris.

Avant la guerre, Georges Cravenne était d'abord simple **clapman** sur le tournage d'un film de Fernandel. En 1934, il commence une carrière dans le **journalisme** ; en 1935, il débute comme critique à la revue **Cinémagazine**, dirigée par Marcel Carné, puis il crée et dirige la rubrique cinéma du quotidien **Paris-Soir**. Il participe alors, en 1937, à la création du Prix Louis-Delluc Il est le **créateur des Césars du cinéma, des Molières du théâtre et des 7 d'or de la télévision**.

Condamné pour « usage de pseudonyme »

Arrestation de Georges Cravenne à l'hôtel MIRAMAR sous l'ère vichyssoise

L'ergot - Août 1944

Cote 4H88

Question 2 : Résumez les faits rapportés par l'Ergot du 25.5.1944. Quelle est la situation politique de la France, et en particulier des Alpes-Maritimes à cette date ? Définissez la ligne politique de ce journal en citant des informations de l'article.

.....

.....

.....

.....

.....

Question 3 : Comparez la presse et l'opinion publique des Alpes-Maritimes avec celle du reste du pays. Quelles ressemblances ou divergences constatez-vous ?

Lire pp 5-6

http://www.ac-grenoble.fr/lycee/lmr/file/histoire_geographie/Medias_et_opinion_publicue.pdf

.....

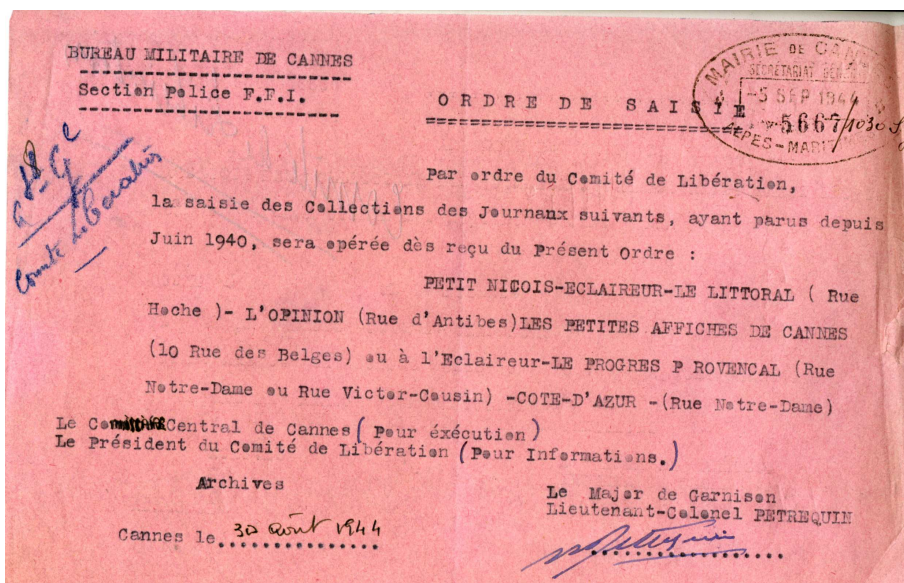
.....

.....

.....

.....

La Presse à la Libération



Ordre de saisie du 30 Août

1944- Cote 2J25

A la Libération, la presse connaît une vague d'épuration et une restructuration. Selon l'ordonnance du 30 septembre 1944, les journaux ayant paru après le 25 juin 1940 (date d'application de l'armistice) doivent disparaître, ce qui représente la quasi-totalité de la presse française.

Certains changeront de noms... et les journaux autrefois clandestins paraissent désormais librement.

De nouveaux titres apparaissent à Cannes entre 1944 et 1945 : *l'Ergot* (groupe Lenoir) journal à sensation, *L'Union de Cannes et de la rive droite du Var* ou *L'Avenir de Cannes et du Sud Est*, quotidien républicain mais les fondateurs sont des résistants de la 1^{ère} heure : S. Vahanian, Cappellini et Stora.

Les journaux issus de la Résistance consacrent une large part de leurs colonnes à l'épuration.



La presse à la Libération
L'ergot- cote 4H69



Création
de Nice Matin en septembre 1944

Consigne finale : la presse locale permet de saisir le rôle des médias pendant la guerre et, éventuellement, l'évolution de l'opinion publique cannoise.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....